Cachet de l'établissement :	FICHE D'OBSERVATION N° du REGISTRE SANTE et SECURITE au TRAVAIL
	dans un EPLE ou un service administratif
	Article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011
NOM et prénom du personnel :	
Lieu de l'observation :	
OBSERV	ATION ou ANOMALIE RELEVEE (un seul cas par fiche)
à la santé) □ risque d'évènement dangereux (éle	prporel et/ou matériel, accident bénin, presqu'accident, atteinte ectricité, chute, produits dangereux,) vail (ergonomie du poste de travail, hygiène,)
DESCRIPTION:	
PROPOSITIONS / SUGGESTIONS I	DE SOLUTION :
Date :	Signature :

Après l'avoir complétée, remettez cette fiche à l'assistant (e) de prévention et équipe de direction de l'établissement

MESURES IMMEDIATES DONNEES suite à l'OBSERVATION ou ANOMALIE RELEVEE

Fiche réceptionnée le :		
Par :		
Selon le degré d'urgence ou de gravité potentielle, le chef d'établissement ou de service met en œuvre les MESURES CONSERVATOIRES ou améliorations suivantes :		
Copie de la fiche transmise (si nécessaire) au propriétaire des locaux le :		
SUITES DONNEES pour RESOUDRE le PROBLEME		
Le chef d'établissement ou de service note ci-dessous un résumé de l'évolution de la mise en		
œuvre des mesures de prévention choisies pour résoudre le problème (dates, contacts		
	ourriers envoyés et reçus, autres avancées…), et il joint toutes pièces utiles anté sécurité au travail.	
uaris le registre s	ante securite au travair.	
DATES	SUITES DONNEES	
1 6 077 1 2		
Le chet d'établis	sement ou de service :	
Date et signature :		